

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Jean-Nathanaël FOULQUIER  
 Julie GIBOUIN**

**DRA PDL/Bzh  
 DRH PDL/Bzh**

### **Point 1 : Informations du Président**

Le CSE a interpellé le Président suite à l'annonce, par la direction, du gel du recrutement des RH externes (CDD-Interim-prestataires externes) et du non-renouvellement des contrats CDD arrivés à termes. Pour la direction ce n'est pas un "gel" mais un "arrêt sur image" permettant de faire le point sur les besoins du 2<sup>e</sup> semestre. Cet "arrêt sur image" doit durer jusqu'au 26 juillet avec, dans la foulée, un calibrage des besoins du 2<sup>e</sup> semestre qui sera remonté fin août à la DRH nationale. En septembre aura lieu une rencontre avec les directeurs de centres pour faire le point sur les demandes RH. Pour le Président ce n'est pas un gel, mais une temporisation.

Suite à ces explications le CSE a décidé de la lecture de la motion suivante qui a été votée favorablement à l'unanimité :

***"Motion des élus et représentants syndicaux des Pays de la Loire  
 lors du CSE du 18 juillet 2023, à St Herblain***

*Les élus et représentants syndicaux du CSE Pays De Loire réunis ce jour souhaitent que vous apportiez dans la semaine à tous les salariés une information claire sur la gestion des RH : avec le calendrier tel que présentés en séance.*

*En effet, les directions de centre qui ont choisi de communiquer ont porté un message beaucoup plus anxigène et radical. Il est urgent de rassurer les salariés."*

- **National :**

- La loi sur plein emploi a été adoptée par le Sénat le 11 juillet dernier permettant la création de France Travail. Cette loi a pour objectif un accompagnement plus important des personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA. L'afpa devrait être un partenaire important de cet accompagnement. La mise en œuvre de France Travail doit débuter le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Régional :**

- Un audit de la Cour des Comptes a eu lieu sur le centre du Mans. Les auditeurs de la Cour des Comptes ont été satisfait du travail réalisé et des éléments fournis.
- En raison de la fin du COVID et de la reprise importante du marché aéronautique les formations Aéro de St Nazaire tournent à plein malgré des restrictions dû à un déficit de formateurs. Quelques actions seront délocalisées sur St Herblain.
- Le Directeur Régional était présent sur le site de Fontenay le Comte pour la passation de commandement avec la nouvelle équipe militaire. A cette occasion le Directeur Régional a pu échanger avec Mme Bénédicte LE DELAY, Chef du service Défense Mobilité au sein du Secrétariat Général pour l'Administration. La consultation de l'appel d'offres du nouveau marché militaire pourrait avoir lieu fin

août, début septembre. L'Afpa est confiante concernant ce marché, avec une légère appréhension sur la volumétrie.

## Point 2 : Approbation du PV du CSE du 20 juin 2023

Le PV du CSE du 20 juin a été approuvé à l'unanimité.

## Point 3 : Suivi économique

- Booklet de mai 2023
- Présentation flux et HTS juin
- Stratégie sur le MNSP
- Stratégie de développement sur le marché privé

### Booklet de mai 2023

|                              | Réalisé à fin mai 2023 | Objectif à réaliser d'après budget à fin mai 2023 | % d'atteinte de la cible |
|------------------------------|------------------------|---|--------------------------|
| EPIC                         | 4,69 M€                | 4,52 M€   | 104%                     |
| Accès à l'Emploi             | 3,08 M€                | 3,15 M€   | 98%                      |
| Afpa Entreprises             | 6,19 M€                | 6,58 M€   | 94%                      |
|                              |                        |   |                          |
| Chiffres d'Affaires AFPA PDL | 13,96 M€               | 14,25 M€  | 98%                      |
|                              |                        |   |                          |
| Dépenses de personnel        | 9,37 M€                | 8,65 M€   | 108%                     |
| Dépenses de fonctionnement   | 6,97 M€                | 7,36 M€   | 95%                      |
| Total charges                | 16,34 M€               | 16,01 M€  | 102%                     |
|                              |                        |   |                          |
| <b>EBE</b>                   | <b>-2,38 M€</b>        | <b>-1,77 M€</b>                                   |                          |

**Pour FO** : Nous sommes légèrement en deçà au niveau du budget prévisionnel sur le chiffre d'affaires et légèrement supérieur en termes de charges. Cela donne donc un EBE plus important que le prévisionnel. Pour l'instant, nous sommes sur une tendance de chiffre d'affaires annuel de 34.3 M€ (budget : 34.8 M€) et de charges à 36.1 M€ (budget : 35.3 M€) pour un EBE déficitaire de 1.8 M€ (budget : -0.5 M€). Nous verrons sur les chiffres de juin si cette tendance se confirme ou si l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges se réduit.

### Présentation flux et HTS juin 2023

Nous sommes légèrement inférieurs au niveau du flux et des HTS par rapport à 2022, ne laissant pas entrevoir un rebond économique sur le mois de juin.

### Stratégie sur le MNSP

Mise en place de Prépa Compétences spécialisées type TP ou autres ou "génériques".  
Sur St Nazaire mise en place de "Prépa Compétences Airbus"

Sur le 2<sup>e</sup> semestre mise en place de divers types de Prépa Compétences "colorisées"

Sur Déclic, nous continuons de la même façon.

L'objectif donné au CRA est de prescrire plus sur nos formations. La moyenne de prescriptions MNSP sur les dispositifs PDL est de **3.9%**. Au niveau National il est de **4.9%**. L'objectif donné par le Directeur Régional Adjoint pour l'Afpa des Pays de la Loire est de **15%**.

#### **Stratégie de développement sur le marché privé**

Ce point sera vu lors de la Commission Economique et Avenir de l'Afpa du CSE qui aura lieu le 20 juillet.

### **Point 4 : Congés de fractionnement : Les congés autour du 14 août sont-ils considérés comme 10 jours consécutifs malgré l'interruption ?**

Pour la DRH PDL le lundi 14 août étant un jour théoriquement travaillé cela entraîne une interruption des congés ne permettant pas de comptabiliser 10 jours consécutifs de congés entre le 7 et 18 août ou le 16 et 26 août.

**Pour FO :** *Pourtant une information contraire a été donnée par des assistantes RH. Alors qui dit vrai ? Réponse probable à la fin du mois d'août.*

### **Point 5 : Quel est le mode de calcul des ICP qui ont été versées en juin ?**

La direction nous indique que la méthode de calcul est la même que celle des années précédentes. Pour avoir une information plus précise il faut faire une demande au niveau du service paye national.

Ce que dit la loi :

*"Pendant son congé, le salarié perçoit une **indemnité de congés payés**. Cette indemnité peut être calculée de deux façons :*

- l'indemnité de congés payés est égale au dixième **de la rémunération brute totale** perçue par le salarié au cours de de l'année de référence écoulée (1<sup>er</sup> juin - 31 mai),*
- l'indemnité de **congés payés** est égale à la **rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait continué à travailler.***

*C'est le montant le plus avantageux pour le salarié qui est payé. (Source : economie.gouv.fr)*

Le maintien du salaire consiste à avoir le même salaire que vous soyez au travail ou en congés. Par exemple si je gagne 2500€ par mois et que j'ai pris 10 jours de congés sur un mois comportant 20 jours ouvrés, la règle de conservation du salaire me permet de percevoir une indemnité qui correspond à :

$$2500\text{€} / 20 \text{ jours ouvrés} \times 10 \text{ jours CP} = 1250\text{€}.$$

Ce calcul est à faire pour chacun des 25 jours de congés payés pris sur la période de référence.

Il faudra comparer cela avec les 10% des salaires touchés sur la période de référence de l'année précédentes.

Si la différence est négative le salarié ne perd rien, si elle est positive l'employeur doit payer la différence.

Celle-ci apparait sur la fiche de paye de juillet 2023 sur la ligne "ICP 2022".

**Pour FO :** *Le calcul doit être assez complexe car même FO ne retrouve pas les mêmes sommes que celles versées sur la fiche de paye de juillet 2023. Une information plus précise de la comptabilité serait peut-être la bienvenue car nous ne doutons pas des compétences de notre service paye national, mais, nous pensons que les salariés souhaiteraient eux aussi vérifier qu'une erreur ne s'est pas glissée dans le calcul de leur indemnité. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui, car la progression salariale à l'Afpa est loin de suivre la courbe de l'inflation.*

## Point 6 : Point CSSCT

### - Suivi des comptes rendus RP et remontées particulières

#### Point CSSCT

Un problème existe sur le bâtiment hébergement du centre de la Roche sur Yon qui est occupé plus ou moins légalement et illégalement. Bien que réhabilité récemment, du fait de quelques squatteurs, ce bâtiment n'est plus dans un état permettant d'héberger des personnes dans les conditions de sécurité et salubrité nécessaires. Une alerte de danger grave et imminent a été fait par un élu à ce sujet. La direction répond que la décision de fermeture de cet hébergement a été prise. Une proposition de relocalisation des personnes actuellement hébergées légalement a été faite. Quelques-unes ont acceptées cette proposition. La fermeture et la condamnation du bâtiment d'hébergement de La Roche sur Yon, dans l'attente de sa réhabilitation, est acté pour la fin du mois de juillet.

**Pour FO :** *Ce problème datant depuis un certain temps, nous attendrons la réalisation des annonces de la direction avant de considérer la résolution de ce danger grave et imminent.*

## Point 7 : Questions diverses :

### - Comment et quand est envisagée la revalorisation des salaires pour les personnes qui ont eu un accord positif de leurs managers et quel est le calendrier des versements des augmentations individuelles ?

#### Comment et quand est envisagée la revalorisation des salaires pour les personnes qui ont eu un accord positif de leurs managers et quel est le calendrier des versements des augmentations individuelles ?

Le point de départ de l'octroi éventuel d'une augmentation individuel est l'entretien annuel. Au cours de cet entretien le hiérarchique indique au salarié s'il est favorable, ou non, à une augmentation individuelle. En cas de réponse négative, le salarié pourra avoir une augmentation générale, mais en aucun cas une augmentation individuelle.

En cas de réponse positive, celle-ci est remontée et enregistrée au niveau RH Régionale. Une fois les négociation Nationale concernant la rémunération finalisée et l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles définies, celle-ci est fractionnée et redescendue au niveau des Régions. Les Régions redistribueront cette enveloppe aux salariés que la direction jugera les plus "méritants". Il est à noter qu'en règle générale cette enveloppe n'est pas très conséquente et qu'un hiérarchique voulant récompenser une quinzaine de ses collaborateurs ne pourra octroyer que deux ou trois augmentations individuelles. Dans ce cas le choix des salariés élus se fera à pile ou face ou à plouf-plouf suivant la méthode managériale employée.

**Pour FO :** *Ci-dessous un lien sur le compte rendu Force Ouvrière du CSE de juin sur lequel figure le bilan NAO 2022 (point 5 – Bilan NAO). Une chose est claire, une augmentation générale c'est du sûr et du concret, une augmentation ou une prime individuelle c'est beaucoup plus aléatoire, à moins d'être membre de la direction ...*

[Compte rendu FO du CSE de juin](#)

#### Cuisines hébergement :

Les Représentants de Proximité des centres seront consultés sur les nouvelles mises en œuvre de cuisine dans les hébergements.

#### Appel d'offres espace vert :

L'appel d'offres national a été difficile à mettre en œuvre et s'est révélé infructueux. Un nouvel appel d'offres a été relancé au niveau local. Sur la Direction Régionale, SAPRENA a été retenue.

Sur Le Mans, Angers et Doué la Fontaine, une seule offre est parvenue. Une réflexion est en cours pour savoir si le marché sera attribué.

Sur St Nazaire, St Herblain et Cholet, une nouvelle consultation sera relancée car aucune réponse n'est parvenue. Dans l'attente ces centres sont autorisés à passer des commandes ponctuelles auprès des anciens prestataires.

## **Infos Nationales :**

Ci-dessous des liens vous permettant d'obtenir plus d'infos sur les dernières nouvelles du National :

[Négociation du 10 juillet sur les salaires](#)

[Complément sur la négociation du 10 juillet sur les salaires](#)

[Compte rendu du CSE Central des 28 et 29 juin 2023](#)

[Égalité professionnelle vue par la direction : Pour FO c'est NON](#)

**Et toujours : Le coin de l'inFO**

[Le guide su salarié](#)

[L'alternance](#)

[La prévoyance](#)

*Retrouvez toutes les infos sur le site :*

[foafpa.force-ouvriere.org](http://foafpa.force-ouvriere.org)

*Ou en tapant dans la barre de recherche Google :*

**fo afpa**